

Procès-verbal n°15 de la Commission des Compétitions Féminines

| | |
|--------------|---|
| Réunion du : | Mardi 03 Mars 2022 |
| À : | 20h00 –Téléphonique |
| Présidence : | Mme Bernadette FERCAK |
| Présents : | MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS |
| Excusés : | Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAoui, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL. |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes correspondances destinées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (numéro d'affiliation@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 25/01/2022.

Tirage Coupe André Vigier

Tirage de la coupe André Vigier sera effectué le 29 Mars 2022 à 17h00 au siège du District Gard-Lozère.

Pour les catégories : Senior F
U15 F

Report Match

Senior F poule D2 :

La rencontre N°24357671 du 20/02/2022 Fc Salindres / O St Hilaire (non joué) est **reprogrammée au 10 avril 2022.**

Modification Calendrier

En raison du week-end de Pâques,

U15 F :

Les rencontres initialement prévues en dates du 16 avril 2022.
Seront reprogrammées au samedi 23 Avril 2022.

Senior F D1 et D2 :

Les rencontres initialement prévues en dates du 17 avril 2022.
Seront reprogrammées au dimanche 08 Mai 2022.



Rappel

En raison du calendrier chargé dans les compétitions féminines nous rappelons aux clubs qu'il est impératif dans la mesure du possible de jouer les matchs aux dates prévues.

COVID

Les clubs dont les joueuses sont atteintes du COVID doivent envoyer les justificatifs des cas covid de leur effectif. La commission COVID analysera les justificatifs transmis et donnera un accord à la commission concernée pour un éventuel report.

Adresse : COVID19@gard-lozere.fff.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Nicolas FAGEON